

Installation de barrages filtrants



Un budget de 20.000 € est prévu pour installer des barrages filtrants dans les versants problématiques. Ces installations anti-boues seront réalisées dans et aux abords des terres agricoles et ce avec l'accord des agriculteurs. Une compensation financière est prévue pour compenser des pertes de productivité. Ces constructions permettront de réguler les coulées et de les filtrer.



Investissements anti-inondations

Le budget 2012 est, en grande partie, centré sur la prévention des inondations et la réfection des voiries. 875.000 € sont dégagés pour financer ces mesures. Les investissements les plus importants sont :

- 430.000 € pour les grosses réparations de voiries, y compris les travaux d'égouttage.
- 300.000 € pour des travaux dans des sites prioritaires : « C. Dewael », «Vannier-Smeers»,...
- 75.000 € pour le financement d'une étude globale sur les inondations
- 100.000 € supplémentaires pour le « marché stock », soit pour les petites réfections de voiries (avaloirs, grilles, cunettes, curage,...).
- 20.000 € pour l'aménagement de fascines
- 12.500 € pour des compensations agricoles suite à l'installation de travaux dans l'espace agricole.

Depuis les fusions de Communes, la problématique des inondations a été négligée. Elle est redevenue une priorité ! Les travaux à réaliser sont immenses pour protéger la population. Ils sont essentiels mais exigeront également de la patience. Tout ne pourra être réalisé d'un seul coup. Le travail devra être programmé en tenant compte de la fréquence et des conséquences pour la population.

Nous reviendrons vers vous fréquemment pour vous informer des réalisations.

Primes anti-inondations

Notre Commune souhaite encourager tous les habitants d'Orp-Jauche qui ont été victimes au moins une fois d'inondations, à prendre des dispositions afin de réduire les dégâts dus aux inondations. Une prime communale favorisant la mise en place de dispositifs durables anti-intrusion des eaux sera donc accessible en 2012. Les travaux pouvant être plus spécifiquement subsidiés sont les suivants : tous les travaux de prévention d'inondations tels que des travaux de maçonnerie, égouttage, installation de barrières temporaires,... qui permettent d'atténuer de manière globale et définitive les effets du sinistre. Le règlement sera bientôt accessible auprès de votre Administration communale.

Réparations de voiries

Les coulées de boues ont eu pour conséquence des destructions de voiries principalement sur Jandrain. Des réfections de voiries sont prévues au printemps à la rue du Brou, à la place de Jandrain et à la rue du Pissaumont.

La majoration des crédits attribués au marché stock permettra de poursuivre les petites réfections de voiries (avaloirs, grilles, cunettes, curage,...).



Editorial

Notre Commune a subi les 28 juin, 21 juillet, 18 et 22 août 2011 d'importantes inondations au cours desquelles les rivières, ruisseaux et coulées de boues ont envahi les rues et les habitations. L'intensité et la fréquence rapprochée de ces épisodes ont marqué la mémoire collective. Ces événements ont été tels qu'ils ne peuvent être oubliés.

La Commune a décidé de mettre tout en œuvre pour solutionner la problématique à moyen et long termes. Le travail exigera du temps et beaucoup d'investissements financiers.

- Pour la gestion des rivières, une collaboration efficace devra être poursuivie avec les Communes voisines, les Provinces (Liège et Brabant Wallon) et la Région.
- En matière agricole, de bonnes collaborations ont été promues avec les agriculteurs.
- En matière d'égouttage et de travaux, la Commune finalise ses choix.
- En ce qui nous concerne toutes et tous, l'implantation de nouvelles maisons devra se réaliser en toute sécurité.

Via « L'Info d'Orp-Jauche », nous vous proposons de faire le point sur la question. Des aménagements sont actuellement à l'étude ou en cours de réalisation afin d'éviter de nouvelles coulées de boue et de futurs débordements des cours d'eau. N'hésitez pas à nous contacter pour nous transmettre vos avis.

Hugues Ghenne, Bourgmestre

L'INFO d'Orp Jauche

La gestion des rivières

Comme vous le savez, notre commune est traversée par de nombreux cours d'eau : La Petite Gette, le Ry Henri Fontaine, le Pissaumont, le Gollard, la Baquelaine, le Piétrain, le Ry des Corrées,...

Ces cours d'eau qui prennent pour la plupart leur source dans d'autres communes sont majoritairement de compétence régionale et provinciale. Une partie mineure est gérée par la Commune d'Orp-Jauche.

Force est de constater, au vu de l'état des berges et du lit des rivières, que la gestion des cours d'eau a été oubliée depuis une vingtaine d'année. Les conséquences ont été catastrophiques le 28 juin. Tous les cours d'eau sont sortis de leurs lits et ont noyé nos villages.

Aujourd'hui, un travail considérable a été lancé. Depuis fin juin, un curage systématique est réalisé et les résultats sont spectaculaires.

Début septembre, un courrier pressant a été transmis à la Région et à la Province et nos partenaires ont répondu, immédiatement, à notre appel. Les grues sont entrées en action et les cours d'eau sont passés à la loupe. Les bouchons sont progressivement évacués, des remises à gabarit sont réalisées, les vases sont évacuées,...

Vous pouvez découvrir un reportage photographique du travail réalisé via le lien : <http://www.flickr.com/photos/hugues-ghenne>



Construire des maisons adaptées ou « à l'abri »

Le Collège travaille en étroite collaboration avec un bureau d'étude à la détermination des orientations en matière d'aménagement du territoire. Nous finalisons, en effet, la rédaction de notre schéma de structure. Il s'agit d'un plan d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui, notamment, garantira, à Orp-Jauche, la construction de logements à l'abri des montées des eaux ou des coulées de boue.

Trop de maisons ont été construites de manière peu adaptée. L'impact a été dramatique cet été.

Il suffit de lire la carte « Erruisol » pour se rendre compte de la légèreté d'octroi de certains permis d'urbanisme, par le passé. Cette carte accessible sur Internet permet de visualiser de manière précise l'écoulement des eaux. Pour lire la carte,

il suffit de cliquer sur le lien suivant: <http://cartopro3.wallonie.be/ERRUISSOL/viewer.htm>

Dans certains cas, il ne sera plus

possible de construire, et, dans d'autres circonstances, des mesures de sécurité importantes seront imposées (rehaussement, escaliers,...).

Orp-Jauche - rue F. Smeers
Axes de ruissellement concentré



Orp-Jauche - rue C. Dewael
Axes de ruissellement concentré



Des zones de rétention temporaire

Il importera de continuer le travail de gestion des rivières via une étude globale sur l'installation de possibles zones de rétention temporaire aux abords des cours d'eau. Ce travail sera plus long et doit être géré avec la Province, la Région et les Communes voisines (Hannut, Lincent, Jodoigne, Ramillies,...).

La plupart des eaux qui arrivent sur Orp, Jandrain, Jauche,... proviennent, via des cours d'eau, des Communes voisines.

La gestion des eaux et boues provenant des versants

Parallèlement au curage, une analyse des 17 versants problématiques est réalisée par la cellule Giser (Gestion Intégrée Sol, Erosion, Ruissellement), qui réunit des chercheurs de l'UCL et de l'ULg-Gembloux Agro-Bio Tech. Cette cellule propose aux agriculteurs le recours à des mesures agro-environnementales (fascines, zones enherbées,...). Des primes régionales y sont associées.

Monocultures dans les versants

Nous avons pris contact avec l'entreprise agricole responsable des plantations de plus 350 hectares de pommes de terre dans la commune. La monoculture (de pommes de terre) a entraîné les 28 juin, 21 juillet, 18 et 22 août des coulées de boues importantes. A l'heure actuelle, différentes mesures sont étudiées, dont la limitation des superficies de terres agricoles affectées à la monoculture, notamment de pommes de terre. Nous souhaitons que cette entreprise prenne en compte cette restriction dans la gestion de ses contrats locaux. Les mesures qui seront proposées pourraient conduire les autorités communales à prendre des mesures contraignantes de police administrative ayant, entre autre, pour objet de limiter les superficies affectées à la monoculture et, au besoin, à en sanctionner le non-respect par l'arrachage immédiat des cultures ne respectant pas ces mesures.

Recrutement d'une ingénieure pour étudier l'évacuation des eaux

Si les boues sont maintenues dans les versants, il importe néanmoins de gérer le ruissellement des eaux de pluie. L'étude de l'évacuation de ces eaux, du versant à la rivière, a été confiée à une ingénieure. Depuis janvier, Héléne Guion, ingénieure de formation vient d'être recrutée.

L'intéressée travaille en collaboration avec le GISER, le Comité du remembrement et notre bureau d'ingénieur conseil.

Sur base de l'analyse déjà réalisée, des travaux seront déjà réalisés en 2012. Il s'agit de travaux d'égouttage et de voirie.



Des travaux via le Comité du Remembrement

Une collaboration efficace est réalisée avec le Comité du Remembrement afin d'éviter que les coulées de boue envahissent les maisons, rues et villages et remplissent nos rivières. Des propositions d'une vingtaine de bassins, de fossés, de ruptures hydrauliques, de barrières végétales, de zones de rétention d'eau,... ont été

discutés et actés en séance de Collège communal et ce dans tout le périmètre. Une mise des installations dans le domaine public assurera leur persistance.

Dans les mois qui viennent, il convient d'affiner l'analyse dans le but de réaliser ces travaux importants en 2013-2014.



Calamités publiques

Les inondations du 18 août 2012 ont été reconnues comme calamité publique. Il n'y a pas encore eu, par contre, de décision concernant les inondations subies le 28 juin. En attendant, nous rappelons à chaque personne sinistrée de compléter à l'avance les formulaires de demande d'indemnisation pour le fond des calamités, afin d'optimiser le traitement lorsque la décision deviendra effective. Téléchargement sur www.orp-jauche.be. Plus d'informations : 019/63.27.87 ou 019/63.02.23. Les formulaires peuvent être complétés et les pièces justificatives peuvent être récoltées mais les demandes d'indemnisation ne doivent pas encore être envoyées.